



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX
REPORT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Édith Létourneau, secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a adopté, lors de sa séance tenue le 17 août 2021, une résolution par laquelle est établi que la séance ordinaire du 2 novembre 2021 est reportée à la date du 16 novembre 2021;

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
CE 25 août 2021

Édith Létourneau
Secrétaire-trésorière